## **DELIBERATIONS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV

Séance du 18 septembre 2008 - Convocation du 11 septembre 2008

Compte rendu affiché le 25 septembre 2008 Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY-

LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle FERNANDES, MIle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS,

Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absent représenté M. CLARET par MM. OLLIVIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	27
Exprimés	27

## Objet: Contrat Educatif Local: Prolongation

La commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un **C**ontrat **E**ducatif **L**ocal qui permet, avec la participation des établissements scolaires et des associations locales, la mise en place d'un ensemble d'activités socio-éducatives, culturelles et sportives, proposées sur le temps périscolaire pour les enfants de 6 à 16 ans.

Toutes les activités sont encadrées par un professionnel qui anime un petit groupe d'enfants, ce qui facilite l'apprentissage et les échanges.

Le conseil municipal est invité à adopter le projet des actions à mener durant cette année scolaire, ainsi que le plan prévisionnel de financement des activités.

L'Etat participe au financement du CEL au vu du rapport du Comité Départemental de pilotage des Contrats Educatifs Locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Ouï l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat Educatif Local,
- Vu le projet élaboré pour l'année de 2008-2009,
- Considérant qu'il importe de formaliser les actions et de solliciter les financements des partenaires,
- Approuve le projet des actions du CEL pour l'année scolaire de 2008-2009, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération,
- Adopte le plan de financement du CEL défini ci-dessus,
- Accepte, dans ce cadre, la participation financière de communes limitrophes (Genay, Curis au Mont d'Or, Saint-Germain au Mont d'Or, Albigny, Fleurieu, Montanay...) et, par conséquent, la possibilité pour les jeunes de ces communes de s'inscrire dans les ateliers du CEL de Neuville-Sur-Saône au Collège Jean Renoir,
- Sollicite la participation de l'Etat au financement du CEL de la commune de Neuville-sur-Saône, tel que définie dans le rapport du Comité Départemental de pilotage,
- Dit que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 18 septembre 2008 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/09/2008
- Publication ou affichage le 23/09/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2008 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.